

## FICHE DE SÉCURITÉ ROMEO

### Section 1 : Identification du mélange et de la société

#### 1.1 Identification du produit

Nom du mélange : **ROMEO**  
UFI: 8685-00EX-R003-PVFT

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées :** Uniquement à usage professionnel.  
Produit phytosanitaire.  
Fongicide contre les maladies des plantes - inducteur de résistance systémique

**Utilisations contre indiquées :** Toutes les utilisations autres que celles indiquées.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SUMI AGRO France  
251 rue du Faubourg Saint Martin  
75010 Paris  
France  
Tel.: 01 53 67 68 53  
Fax: 01 53 67 68 41  
Email: [celine.barthet@sumiagro.com](mailto:celine.barthet@sumiagro.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoisons: Paris 01 40 05 48 48,

### Section 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classement du mélange

##### 2.1.1 Classement selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Sans classement

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Sans classement

#### Conseils de prudence

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Protection de l'environnement

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

### Indications complémentaires:

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## Section 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Classification
Cerevisane	92.4% ≤C≤ 96.6%	Non classée

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## Section 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

#### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

#### En cas d'inhalation :

Fournir de l'air frais.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

**En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.  
Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

**En cas d'ingestion :**

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.  
NE PAS faire vomir.

**Protection des sauveteurs :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Notes pour le médecin : Traitement symptomatique.

**Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés :** Mousse.  
Poudre d'extinction.  
Eau pulvérisée.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

**Informations complémentaires**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

**Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.  
Assurer une ventilation adéquate.

## **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

## **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.  
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

## **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.  
Élimination des déchets : voir la section 13.  
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

# **Section 7 : Manipulation et stockage**

## **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

### **Mesures de protection :**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.  
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.  
Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

### **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.  
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.  
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

## **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

### **Précautions pour le stockage en commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

## **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

#### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

#### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

#### Remarque :

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux et du visage :

Protection oculaire appropriée :

Porter des lunettes de sécurité. (EN 166).

Protection de la peau :

Protection des mains :

#### Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la réglementation 2016/425 et à la norme correspondante EN 374.

#### Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Salopette de travail en polyester 65%/coton 35% d'un grammage égal ou supérieur à 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant.

EPI partiel (blouse à manches longues ou tablier), de catégorie III et de type PB (3B), à porter par-dessus la combinaison susmentionnée.

#### Protection respiratoire :

Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

#### Appareil de protection respiratoire :

Demi-masque filtrant les aérosols certifié FFP3 (EN 49) ou demi-masque filtrant les aérosols certifié (EN 140) (EN143) classe P3.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**Section 9 : Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Solide
Couleur :	Beige
Odeur :	Caractéristique de la Levure
pH :	2.6 - 3.1
Point de fusion/ point de congélation :	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non applicable
Point d'éclair :	Non applicable
Inflammabilité :	Non Inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité :	Non applicable
Pression de vapeur :	Pas de données disponibles
Densité de vapeur :	Non applicable
Densité :	0.65 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative :	1,32
Solubilité(s) :	Dispersible dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité :	219° C
Température de décomposition :	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique :	Pas de données disponibles
Propriétés explosives :	Non Explosif
Propriétés comburantes :	Non Oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules :	Pas de données disponibles

**9.2 Autres informations**

**Informations concernant les classes de danger physique**

Pas de données disponibles

**Autres caractéristiques de sécurité**

Pas de données disponibles

## Section 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur. Lumière directe du soleil. Eau, humidité. Exposition à des températures basses. Congélation.

### 10.5 Matières incompatibles:

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

**Informations complémentaires :** Pas de données disponibles

## Section 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité orale aiguë

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Espece : Rat  
Sexe : Femelle  
Directives : Ligne directrice 423 de l'OCDE (Toxicité orale aiguë - Méthode de la toxicité aiguë)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Le produit est considéré comme non classé pour une exposition orale aiguë.

#### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Espece : Rat  
Sexe : Mâle/femelle  
Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)  
Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles

Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	>	2000	mg/kg bw

Conclusion : Le produit est considéré comme non classé pour l'exposition cutanée aiguë.

**Toxicité aiguë par inhalation :**

Le produit n'est pas classé.

**Corrosion/irritation cutanée :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Type de test : In vivo  
 Espece : Lapin  
 Sexe : Mâle  
 Directives : OCDE Ligne directrice 404 (Irritation cutanée aiguë/Corrosion)  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Base	Point temporel	Réversibilité
Erythema score	moyenne	Un léger érythème a été observé sur la zone traitée d'un animal 24 heures après le retrait du patch	Entièrement réversible dans les 48 heures

Conclusion : Le produit est considéré comme n'étant pas classé comme irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Type de test : In vivo  
 Espece : Lapin  
 Sexe : Femelle  
 Directives : OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux/Corrosion)  
 Type de méthode : Pas de données disponibles  
 Concentration : 0.1g

Paramètre	Base	Point temporel	Réversibilité
Cornea score	moyenne	légère opacité observée chez un animal 1 heure après l'instillation de l'élément de test	Entièrement réversible dans les 24 heures
Conjunctivae score	moyenne	rougeur modérée 1 heure après l'instillation de l'élément de test	Entièrement réversible dans les jours 1 à 3

Conclusion : Le produit n'est pas considéré comme un irritant pour les yeux.

**Sensibilisation de la peau :**

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :**

Espèce : Souris  
 Sexe : Femelle

Directives : OCDE ligne directrice 429 (Sensibilisation cutanée : essai sur les ganglions lymphatiques locaux)  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur
Stimulation index (SI)	<1.4

Conclusion : Le produit est considéré comme non classé pour la sensibilisation cutanée.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :**

Le produit n'est pas classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :**

Le produit n'est pas classé.

**Cancérogénicité :**

Le produit n'est pas classé.

**Toxicité pour la reproduction :**

Le produit n'est pas classé.

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Le produit n'est pas classé.

**Sensibilisation des voies respiratoires :**

Le produit n'est pas classé.

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**Section 12 : Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le mélange :**

**Toxicité aquatique court terme :**

Animaux/Categorie : Poisson  
 Espece : Daphnies (magna).  
 Durée du test : 48  
 Unité : h  
 Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC (48h)	100	mg/L
EC50 (48h)	> 200	mg/L

#### Toxicité aquatique court terme :

Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries  
 Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata.  
 Durée du test : 72  
 Unité : h  
 Directives : OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
LOEC	20	mg/L
ErC50 (0-72h)	194.4	mg/L
EyC50 (0-72h)	81.6	mg/L

#### Toxicité aquatique court terme :

Animaux/Categorie : Poisson  
 Espece : Brachydanio rerio (Zebra-fish)  
 Durée du test : 96  
 Unité : h

Paramètre	Valeur	Unité
24h, 48h, 72h and 96h LLR50	> 100	mg/L taux de charge nominal WAF
96h LOELR	> 100	mg/L taux de charge nominal WAF
96h NOELR	100	mg/L taux de charge nominal WAF
96h LLR100	> 100	mg/L taux de charge nominal WAF

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non potentiellement bioaccumulable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

## 12.7 Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

## Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination des produits/emballages :

##### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

##### Options de traitement des déchets :

#### Élimination appropriée/Produit :

Éliminez les déchets conformément à la législation locale en vigueur.

#### Élimination appropriée/Emballage :

Éliminez les déchets conformément à la législation locale en vigueur.

Déposez-les auprès d'un organisme de recyclage ou de traitement des déchets agréé, conformément aux exigences locales.

#### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## Section 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID/ADN

Non réglementé.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

### 14.4 Groupe d'emballage ADR/RID/ADN, IMDG, IATA

Non réglementé.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

## 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## Section 15 : Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette FDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

#### Législation européenne :

Ne contient aucune substance soumise à des restrictions au titre de l'annexe XVII du règlement REACH.

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances candidates de REACH.

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV du règlement REACH.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

### Informations complémentaires

Ce produit est considéré comme un produit phytopharmaceutique conformément au règlement 1107/2009. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que le produit est utilisé conformément à toutes les réglementations et recommandations relatives à ses propres activités. Ce produit contient une substance active (Cerevisane) approuvée dans le règlement 1107/2009 de l'Union européenne en tant que "substance à faible risque".

## Section 16 : Autres informations

### Légende des abréviations et acronymes

**N° CAS** : Numéro du Chemical Abstract Service.

**IATA** : International Air Transport Association.

**IMDG** : Code maritime international des marchandises dangereuses.

**DPD** : Directive Préparation Dangereuses.

**N° ONU** : Numéro des Nations Unies.

**N° EC** : Numéro Commission européenne.

**ADN/ADNR** : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

**ADR/RID** : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

**CLP** : Classification, étiquetage et emballage.

**VPvB** : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

**Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

EUH401 : Pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement, respecter le mode d'emploi.

**Conseils de formation :**

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

**Informations complémentaires**

Version 1 du 25/06/2024

*Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience avec le produit. Son but est de décrire le produit en termes de sécurité et, par conséquent, ils ne visent pas à garantir des propriétés spécifiques des mêmes produits. Les informations contenues sont pertinentes pour le produit en tant que tel, selon ses spécifications. En cas de combinaisons ou de mélanges, assurez-vous que pourrait être mis en évidence tout nouveau danger.*

Cette fiche de données de sécurité ne se substitue pas les réglementations locales / nationales actuelles sur le produit de tous les aspects concernant l'environnement, la santé et la sécurité au travail.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

*Cette fiche de sécurité est conforme à la Règlement (CE) N° 1907/2006, et Règlement (CE) N°453/2010.*